

KT/zd

2 décembre 1971

Monsieur Pictet

Avenir du Conseil de l'Europe

en	PF	BR	Mi					
Date	2.12							
Visa	Di	J						Ulu
EPD		2 DEC. 1971						
Ref.		0.121.303 0.121.40 0.121.314.1 0.121.362						

M. L'Ambassadeur Diez m'a fait part des trois remarques suivantes:

1. Convention européenne des droits de l'homme

Elle restera le pilier du Conseil de l'Europe, quoi qu'il arrive. Peut-être faudrait-il mentionner ce point dans le rapport du Conseil fédéral sur la signature de la Convention par la Suisse.

2. Il faudra beaucoup de temps, pour les Communautés, pour "digérer" l'élargissement. Rien ne se passera avant cinq ans. Les questions juridiques qui ne sont pas couvertes par le Traité de Rome resteront au Conseil de l'Europe.

3. Du point de vue politique, le Conseil de l'Europe est pour nous une position de réserve. Il faut être très prudents en ce qui concerne les initiatives à l'égard des pays de l'Est.

M. Diez ne voit pas d'objections à ce que le Chef du Département fasse à Paris une brève déclaration pour souligner l'intérêt que nous portons aux activités du Conseil de l'Europe.

H. Roth